

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2016-2017

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2016-2017

Arrêté en date du 21/04/2017

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 20/05/2017 à partir de 09H30**, salle Pierre de Coubertin, sentier de l'Epée, 35 à 6040 Jumet.

Accès : voir calendrier page « clubs et équipes » : Spirou Charleroi jeunes (0284)

Ordre du Jour

- 2.1 Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H00 à 09H30.**
Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée en **présentant** sa licence fédérale et la procuration signée par 2 des 4 membres de comité (voir article PA 43 et 77 du ROI).
- 2.2 Communication aux clubs (1^{ère} partie)**
- 2.3 Introduction**
- 2.4 Rapport du CP**
- 2.5 Rapport Commission Technique et de propagande (CTPH)**
- 2.6 Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)**
- 2.7 Approbation des différents règlements**
- 2.7 Rapport du Groupement des Parlementaires**
- 2.8 Rapport des vérificateurs aux comptes**
- 2.9 Décharge au CP et aux vérificateurs**
- 2.10 Interpellation(s)**
- 2.11 Budget 2017-2018**
- 2.12 Votes spéciaux : PC89, Play-offs**
- 2.13 Elections des nouveaux membres**
- 2.14 Communication des représentants du Conseil d'Administration et de la Direction Technique (2^{ème} partie)**
- 2.15 Proclamation des résultats du championnat**
- 2.16 Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs**
- 2.17 Divers**
- 2.18 Résultats des élections**

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 12 mai 2017 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président :	NOTELAERS Christophe
Vice-Président :	DELEPELAERE Jules
Secrétaire:	SONVEAUX Robert
Trésorier :	SONVEAUX Robert
Membres :	CAPRON Lucienne, CRAPPE Christian, FARAONE Salvatore, MOSCIATTI Renzo, PENAY Emeline, THOMAS Pierre, TURRISI Joseph

Mr LECOMTE André est décédé le 19 janvier 2017.

2-Répartition des tâches

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP
 Robert Sonveaux : Trésorerie du CP
 Jules Delepelaere : Convocations des arbitres seniors
 Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes
 Frank Di Paolo (CFA) et Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes AWBB
 Jules Delepelaere : Homologation des terrains (Charleroi – Centre – Mons)
 Emeline Penay : Homologation des terrains (Hainaut occidental)
 Christian Crappe : Gestion des modifications au calendrier
 André Lecomte: Prise et communication des résultats seniors et jeunes
 Salvatore Faraone : Prise et communication des résultats seniors et jeunes (suite au décès d'André Lecomte)
 Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Salvatore Faraone : Elaboration du calendrier des rencontres
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere : Calendrier administratif
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse
 Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes
 Pierre Thomas : Compensation en seniors et jeunes
 Jules Delepelaere : PC 1 + arbitres de niveau 1
 Jules Delepelaere : Contrôle des frais d'arbitrage + PC22
 Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian Crappe, Joseph Turrisi : Contrôle des feuilles
 Salvatore Faraone : Application des amendes
 Jules Delepelaere, Joseph Turrisi : Contrôle présence des arbitres et contrôle des feuilles des –12 ans
 Christophe Notelaers, Joseph Turrisi : Gestion du site internet
 Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (Présidente)
 Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (Président)
 Christophe Notelaers: Coupe du Hainaut seniors
 Lucienne Capron : Coupe du Hainaut jeunes
 Emeline Penay : Gestion du mini-basket et des rencontres 3&3

3-Sortants et rééligibles

MM Delepelaere Jules, Sonveaux Robert et Mosciatti Renzo sont sortants et rééligibles pour un nouveau mandat de 5 ans.
 Mr Lecomte André, décédé le 19 janvier 2017 était également sortant et rééligible. La place est donc vacante.
 Nous avons reçu une nouvelle candidature : Mr Frédéric Leroy.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 21/04/2017. 2 réunions sont encore programmées pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Capron L.	6	5	1
Crappe C.	6	4	2
Delepelaere J.	6	6	0
Faraone S.	6	6	0
Lecomte A.	5	4	1
Mosciatti R.	6	6	0
Notelaers C.	6	6	0
Penay E.	6	5	1
Sonveaux R	6	6	0
Thomas P.	6	6	0
Turrisi J.	6	6	0

b) Bureau

Crappe C.	18	18	0
Delepelaere J.	38	37	1
Faraone S.	08	08	0
Notelaers C.	38	35	3
Sonveaux R.	38	36	2
Thomas P.	24	24	0
Turrisi J.	38	34	4

Toutes les absences sont excusées.

Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2016/2017.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
R.Sonveaux

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2016-2017

Les calendriers des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition ont été élaborés par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

583 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

3 équipes ont déclaré forfait général en seniors et **25** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison.

Ceci nous permet de terminer le championnat de la façon suivante.

Dames :	Seniors	33	U14	17
	U19	08	U12	14
	U16	10	U10 4c4	10
Messieurs	Seniors	109	U12	74
	U21	21	U10 4c4	75
	U18	32	U6/8 3&3	57
	U16	41		
	U14	54		

D'où un nombre total de **555** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en Scoore League, PROMBAS et AWBB (**76**), nous comptabilisons un total de **631 équipes**.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.

Une réunion de concertation avec les clubs s'est tenue fin juin.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée avec une grande satisfaction.

La communication des résultats malgré quelques retardataires (un petit effort pour la presse svp) s'est relativement bien déroulée.

La mise à jour du site permet une visualisation de vos besoins tant pour l'information que la compétition.

Les résultats des jeunes ainsi que les classements sont mis à jour chaque semaine après la vérification des feuilles par le bureau du CP (le mercredi).

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (898 entre 15/07/2016 et le 19/04/2017) qui vous occasionnent énormément de frais (plus de 9200,00 € d'amendes rien que pour les forfaits généraux et les modifications au calendrier !). Un peu plus d'attention vous éviterait beaucoup de frais inutiles.

Les coupes des champions P1 Dames et Messieurs ont été remises aux clubs concernés. Ces coupes, remises aux champions de P1 (dames et messieurs) portent le nom de « Coupe Jean-Pierre Maes », à la mémoire de notre regretté président et ami.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 21/04/2017

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, le mercredi, le bureau du CP se réunit chez le secrétaire. Il examine minutieusement les feuilles du week-end précédent et établit un PV. A partir de ce document, j'applique les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées à 7 articles :

Art. 22 : absence d'un arbitre ;

Art. 16 : pas de CM ou de licence ;

Art. 28 : pas de délégué aux arbitres ou de club ; cela entraîne le forfait administratif (sauf en U10/U8/U6) ;

Art. 33 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;

Art. 48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;

Art. 66 : ne pas communiquer au responsable le résultat de la ou des rencontres dans les délais ;

Art. 73 : sanctionner les forfaits.

Toutes ces amendes sont transmises chaque mois à la Fédération par l'intermédiaire du Secrétaire.

Salvatore FARAONE
Le 18 avril 2017

Rapport d'activités des convocateurs

La saison 2016 – 2017 s'achève, sans incident grave, et nous en sommes heureux, malgré les nombreuses difficultés de convocations rencontrées.

Je vais, néanmoins, vous décrire un problème souvent rencontré, trop souvent rencontré par Joseph et moi-même. Il est 13h30, nous sommes jeudi, j'ouvre mon ordinateur et une dizaine de mails

s'affichent sur l'écran. J'en prends connaissance ; le premier m'indique que le club X, dont le match seniors était programmé le samedi soir, se jouera le dimanche après-midi.

Pourquoi ? Rien d'exceptionnel, me direz-vous. Mais quand vous saurez que l'un des deux arbitres désignés préalablement pour assurer ce match ne veut (ou ne peut) arbitrer le dimanche après-midi, il me faut donc dénicher un autre arbitre libre et classé dans la catégorie et apte à siffler ce match. Voyons maintenant l'autre mail : l'arbitre concerné me signale qu'il est dans l'impossibilité d'assurer ses matchs ce présent week-end. Pourquoi ?

Je vais donc devoir rechercher deux arbitres qui pourront assurer ces deux matchs en essayant de respecter leur classification, en faisant attention que ce ne soit pas un match dans la série où ils sont joueur ou coach et en espérant qu'ils n'ont pas prévu une autre occupation. Je les trouve, je les convoque et j'envoie ces deux nouvelles désignations à mon ami Joseph qui va râler car ils les avaient désignés pour diriger des matchs en jeunes.

Il manquera donc pour ces matches de jeunes un ou deux arbitres car les arbitres se font rares.

Voilà un court résumé des problèmes que Joseph et moi vivons chaque week-end de championnat. Nous le faisons, nous y arrivons, Nous pestons souvent car, de championnat en championnat, rien ne change. Au contraire cela s'aggrave.

Aidez-nous, ne changez pas aussi souvent, pour un oui ou un non, vos dates, vos jours, vos heures de matches. Merci d'avance d'y penser pour le championnat prochain.

Avec toute la bienveillance de Joseph et Jules.

Jules Delepelaere
12/04/2017

Joseph Turrisi

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

La saison qui se termine a vu un nombre important de demandes de modification du calendrier.

896 demandes ont été accordées entre le 15 juillet 2016 et le 15 avril 2017.

A signaler que cette année, en raison de conditions climatiques très défavorables, les journées des 08 et 15/01/2017 ont été remises afin de garantir la sécurité de tous.

Pour la journée du 08/01/2017, nonobstant cette remise, 21 matchs «Seniors» et 63 matchs «Jeunes» ont été joués. Par ailleurs, les clubs ont eu la possibilité de ne pas reprogrammer les matchs des catégories U12 et U10. 9 clubs ont bénéficié de cette disposition.

La journée du 15/01/2017 a été reportée «en bloc» au WE du 09/04/2017.

Ces remises ont engendré respectivement 96 et 103 modifications taxées en fonction du respect des délais impartis pour l'introduction des demandes de reprogrammation.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire. A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours, la modification peut être accordée d'office (seul le changement de salle ne requiert pas l'accord de l'adversaire).

La procédure est rappelée dans les procès-verbaux hebdomadaires du Bureau du CP.

On doit aussi déplorer un nombre trop important de déclarations de « forfait général ».

Au cours de la saison, 25 équipes de « Jeunes » et 3 équipes « Seniors » ont ainsi disparu de la compétition.

Il reste, au 10/03/2017, 631 équipes en activité (555 en provincial et 76 en régional/national)

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le comité provincial ou par un conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales (JRJ) et pour participation à d'autres compétitions organisées par les instances officielles (coupes).

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Juillet 2016	101,40 €	00,00 €
Août 2016	426,00 €	96,00 €
Septembre 2016	1.050,00 €	528,00 €
Octobre 2016	834,00 €	312,00 €
Novembre 2016	681,00 €	269,00 €
Décembre 2016	705,00 €	269,00 €
Janvier 2017	1.314,00 €	144,00 €
Février 2017	1.356,00 €	48,00 €
Mars 2017	807,00 €	48,00 €
Avril 2017	234,00 €	00,00 €
	-----	-----
Totaux	7.508,40 €	1.714,00 €
	=====	=====

Soit un total général de 9.222,40 €

Lambusart, le 15 avril 2017

Le responsable,
Christian CRAPPE

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2016-2017

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 29

Messieurs : 58

Jeunes filles : 43 dont U19F : 8 U16F : 9 U14F : 15 U12F : 11

Jeunes garçons : 159 dont U21 : 18 U18 : 29 U16 : 33 U14 : 38 U12 : 41

56 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

95 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

210 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

4 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Messieurs » au premier tour.

11 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Mme Lucienne Capron.

L'organisation des finales a été attribuée au club des Eagles de Châtelet (2698) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 25 et 26 février 2017.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au BBC Brainois (Dames) et au BC L'9 Flénu A (Messieurs).

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Delepelaere et Turrisi, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture médiatique de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers
14/04/2017

Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2016-2017

Initiée lors de la saison 2012-2013, la réforme du Mini-basket poursuit son ascension au sein de notre Province. Pour rappel, le but de cette réforme était de créer des conditions optimales et adaptées en vue de la formation des plus jeunes. La volonté affirmée est donc d'adapter les formules pour les catégories Pré-Poussins (U6-U8), Poussins (U10) et Benjamins (U12). On commence l'apprentissage du basket en 3&3 (U6-U8) pour se diriger progressivement vers le 5c5 (à partir de U12).

Les règlements qui étaient d'application pour cette saison (U6, U8 et U10) sont ceux qui ont été définis, en concertation avec les représentants provinciaux et la direction technique de l'AWBB. Ils définissent les mesures des terrains (correspondant approximativement à un demi-terrain en U6-U8 et à un trois-quarts de terrain en U10), des règles et principes de jeu particuliers (temps de jeu, pas de prise du ballon dans les mains, etc.) et le déroulement d'une rencontre type.

3&3 – U6 U8

Ce fut la troisième saison pour la formule 3&3 sous forme de mini-tournois. 65 équipes ont été inscrites en septembre pour terminer avec 58 équipes à la fin de la saison régulière.

Afin de réduire au maximum les déplacements, les poules ont été formées selon une logique géographique. Chaque poule comprenait 5 ou 6 équipes. Lors d'une journée, chaque équipe avait 2 rencontres et le club qui accueillait le tournoi participait au premier et au dernier match, les autres équipes voyant leurs rencontres se suivre afin d'éviter les « temps-morts ». Au deuxième tour, les poules ont été changées afin de permettre de rencontrer d'autres équipes, tout en respectant la contrainte géographique.

Afin d'informer les clubs sur des règles et principes de jeu, la direction technique a organisé, cette année encore, en début de championnat, à Jambes, une présentation complète et avec des exemples concrets (mise en situation sur le terrain) du 3&3 et 4c4. Tous les participants à cette session obtenaient d'office la licence pendant un an pour diriger une équipe en mini basket (licence U10).

À l'issue de cette troisième année, il faut constater que les principes du 3&3 ne sont pas encore assimilés ni appliqués par tous. Certains se refusent d'ailleurs à appliquer la philosophie malgré les nombreuses démonstrations du bien-fondé de la formule. Il faut aussi noter les multiples demandes de modifications qui ont été adressées au CP et qui rendent la gestion du 3&3 quelque peu complexe.

Enfin, cette année encore, le CP consultera l'ensemble des clubs inscrits en 3&3 afin de connaître leur avis quant à la poursuite du 3&3 en mini-tournois ou l'adaptation de la formule en aller-retour.

4c4 – U10

Concernant le 4c4, la philosophie commence à être appliquée et respectée. 80 équipes étaient inscrites en début de championnat. 7 séries ont été mises en place.

Il est essentiel de comprendre que le mini-basket a été initié suite à des études et des comparaisons avec d'autres disciplines sportives. La Direction technique s'est en effet penchée sur les efforts à faire en terme de formation afin de faire évoluer le basket. Les différentes propositions qui en sont ressorties tiennent compte de l'évolution physique et mentale des jeunes pousses qui débutent la pratique sportive. Il est toutefois évident que la théorie ne peut tout prévoir et que des adaptations restent possibles et sont même conseillées. Il s'agit en effet de respecter un principe majeur qui est

celui de la concertation. En effet, le rôle des animateurs mini-basket est central. Il est important d'arriver à communiquer entre eux afin de définir des objectifs pour les rencontres et de s'informer mutuellement du niveau de leurs joueurs afin de rendre la rencontre la plus performante possible, que se soit en termes d'amusement pour les jeunes, mais aussi d'apprentissage.

Pour le Comité Provincial du Hainaut
Emeline PENAY
19/04/2017

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : Lucienne CAPRON

Secrétaire : Daniel DUPONT puis Christelle GONDRY

Membres : Lysiane RIGAUX, Marie-Christine DUBRAIS, Christelle GONDRY, Raphaël GILMAND

Réunions de la Commission :

Une réunion a eu lieu début juin 2016 pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire lors des entraînements, des réunions informatives pour ne pas surcharger un programme déjà fort étoffé.

Les entraînements ont eu lieu à une fréquence de deux par mois en moyenne avec l'organisation de 2 stages.

Suite à la modification de l'organisation par le Département Sélection, les dépistages ont débutés en août et une seule JRJ a été organisée.

Suite au décès inopiné de Mr Daniel Dupont, les tâches ont été réparties sur les membres restants disponibles.

PRESIDENTE :

CAPRON Lucienne, membre du CP Hainaut – BCF Quaregnon - 2360

SECRETARE :

DUPONT Daniel – BCF Quaregnon – 2360

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360 à partir de septembre 2016

RESPONSABLES « FILLES » :

RIGAUX Lysiane – BC Colfontaine – 2653

DUPONT Daniel – BCF Quaregnon – 2360

RESPONSABLES « GARCONS » :

BUBRAIS Marie-Christine – Belfius Mons Hainaut - 1036

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

MEMBRE :

GILMAND Raphaël – Spirou Basket Jeunes - 0284

STAFF SPORTIF :

FILLES :

Head-coach : BORREMANS Michel – BF Montagnard - 1906

Assistante : DEL GIACCO Térésa – BF Montagnard - 1906

GARCONS :

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036

Assistant : DAMETTO Michael – BCJ Ressaix -1284

Assistant : CARION Emilien – Belfius Mons Hainaut - 1036

En cours de saison, les candidatures de Perrine Foerster (CEP Fleurus) et Aurélie Pietka (BC Blaton) ont été prises en compte pour aider aux dépistages des sélections 2003 garçons et 2004 filles.

La Commission Technique et Propagande remercie les clubs qui ont mis leurs installations à la disposition des coachs pour que les entraînements puissent s'effectuer dans les meilleures conditions.

Bilan de la saison 2016-2017

CTPH « garçons » – saison 2016-2017

Sélection 2003

20 entraînements ont été programmés (2 supprimés suite aux intempéries) ainsi que 2 stages.

70 garçons ont été convoqués, 23 ont été retenus jusqu'à la fin des entraînements et leurs coordonnées ont été transmises au sélectionneur régional lors de la JRJ.

Pour la JRJ 2017, 16 garçons ont été présentés.

Ils ont participé, sur la saison, à :

- 18 entraînements ;
- 2 stages de 1 et 2 jours en externat ;

- la JRJ du 26 mars à Jumet.

Notre Sélection Garçons a joué 4 matchs et en a remporté 3.

Elle termine 1ère au classement.

A l'issue de la JRJ, 5 garçons sont invités pour le stage régional de Pâques.

CTPH « Filles » – saison 2016-2017

Sélection 2004

20 entraînements ont été programmés (2 supprimés suite aux intempéries) ainsi que 2 stages

26 filles ont été convoquées, 13 filles ont été retenues jusqu'à la fin des entraînements et leurs coordonnées transmises au sélectionneur régional lors de la JRJ.

Pour la JRJ 2017, 13 filles ont été retenues (11 titulaires et 2 réserves).

Elles ont participé, sur la saison, à :

- 16 entraînements ;
- 2 stages de 3 jours en externat (Toussaint et Noël) ;
- 2 matchs amicaux en vue de préparer la JRJ ;

- la JRJ du 26 mars à Jumet.

Notre Sélection Filles a joué 4 matchs et en a remporté 1.

Elle termine 4ème au classement.

A l'issue de la JRJ, 6 filles sont invitées pour le stage régional de Pâques.

Bilan général

La Province termine à la 3ème place avec 4 victoires sur 8.

6 jeunes filles et 5 garçons ont été retenus pour le stage AWBB de Pâques.

La Commission félicite tous les intervenants (jeunes, coachs, accompagnateurs et parents) et remercie les clubs qui ont accepté de mettre leurs jeunes à la disposition de la Province.

La Présidente
Lucienne CAPRON
12/04/2017

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

1. Composition et répartition des tâches

Mosciatti Renzo : Président, Relations avec la presse et avec les clubs, Trésorerie, Représentant au Département Arbitrage AWBB.

Thomas Pierre : Secrétaire, Coordination générale de la commission.

Brédat Jean-Michel : Coordinateur des arbitres P2/P3/P4, Responsable des formateurs et des classificateurs.

Coppenolle Bastien : Coordinateur des arbitres de Jeunes Provinciaux, Désignateur des coaches en Jeunes Provinciaux, Chargé des formations pour officiel de table

Crappe Christian : Attribution en fonction de l'actualité

Di Paolo Frank : Convocateur Jeunes AWBB

Guilliaums Michel : Chargé de cours, coordination des arbitres de P1

Lecomte Pascal : Coordinateur de la cellule déontologie

Marella Raphael : Coordinateur de l'école des potentiels.

Picardo Giuliano : Coordinateur du projet « Parrainage »

Picardo Lorenzo : Promotion de l'Arbitrage, Gestion du Facebook

Poffé Serge : Responsable des cours d'arbitrage et de la logistique

Vandemoer Aubin : Coordinateur de l'école des débutants

2. Tableau des présences aux réunions

	15/06	23/08	04/10	08/12	31/01	03/04	Total
BREDAT Jean-Michel	P	P	P	P	P	P	6/6
COPPENOLLE Bastien	P	P	P	P	P	P	6/6
CRAPPE Christian	E	E	E	E	E	A	0/6
DI PAOLO Frank	P	P	P	E	P	P	5/6
GUILLIAUMS Michel	P	P	P	P	P	P	6/6
LECOMTE Pascal	P	P	P	P	E	P	5/6
MARELLA Raphael	P	E	P	E	E	P	3/6
MOSCIATTI Renzo	P	P	P	E	P	P	5/6
PICARDO Giuliano	P	P	P	P	P	P	6/6
PICARDO Lorenzo	P	P	P	E	E	P	4/6
POFFE Serge	P	P	P	P	E	P	5/6
THOMAS Pierre	P	P	P	P	P	P	6/6
VANDEMOER Aubin	P	P	P	P	P	P	6/6
Total par réunion	12	11	12	8	8	12	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à plusieurs de nos réunions : Jules Delepelaere (CP), Lucien Lopez (Secrétaire Général AWBB), Christophe Notelaers (Président CP), Robert Sonveaux (Secrétaire CP), Joseph Turrisi (CP) et Fabrice Appels (Président Parlementaires).

Deux réunions de coordination entre le bureau de la CFA (composé de Renzo Mosciatti, Pierre Thomas, Jean-Michel Brédat et Bastien Coppenolle) et les convocateurs (Jules Delepelaere et Joseph Turrisi) ont eu lieu le 24 octobre 2016 et le 6 février 2017 à Monceau.

3. Les activités de la Commission

a) Assemblées statutaires et tests physiques pour les arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire des arbitres a eu lieu à la JSB Maffle, le 2 Septembre 2016. 118 arbitres provinciaux, étaient présents. 46 arbitres ont passé le test physique, 42 l'ont réussi.

Renzo MOSCIATTI a souhaité la bienvenue et a rappelé les règles d'usage pour la saison ; Pierre Thomas a présenté la CFA Hainaut 2016-2017 : sa composition, ses objectifs, ses projets, la nouvelle charte des arbitres et ses consignes ; Christophe NOTELAERS a présenté, rappelé et expliqué les formalités administratives d'avant la rencontre ; Michel GUILLIAUMS a présenté les points de travail pour la prochaine saison : rapport d'arbitre, faute antisportive et rappels de mécanique.

b) Assemblées statutaires BIS et tests physiques pour les arbitres provinciaux

L'assemblée statutaire BIS des arbitres a eu lieu à la JSB Maffle, le 21 septembre 2016. 22 arbitres provinciaux, étaient présents. 5 arbitres ont passé le test physique, 4 l'ont réussi.

Les mêmes points que lors de la première assemblée statutaire ont été abordés.

Nous remercions le club de la JS Maffle pour son excellent accueil, sa bonne organisation et la mise à disposition de ses locaux.

c) Cours d'arbitrage

Suite à la décision de l'Assemblée Générale de l'AWBB, les cours de niveaux 1, 2 et 3 ont été supprimés pour n'en former plus qu'un seul. Dans un but de simplifier et de rendre plus accessible le cours, la commission a constitué un groupe de travail pour permettre cette réalisation.

Un **premier cours d'arbitrage** a été donné à l'UBCF Quaregnon, le 19, 20, 24, 27 et 29 septembre 2016. 10 candidats représentant 10 clubs ont suivi ces cours : BYLOOS Loïc, COUPE Ludovic, FILEE Muriel, FOURNEZ Robin, LAMBERTY Jonathan, LOOSVELT Anne-Sophie, MATERNE Roman, QUINTART Henry, RENARD Stéphane et STEENHAUT Arnaud.

La CFA remercie l'UBCF Quaregnon pour la mise à disposition de ses infrastructures et remercie les équipes de U14 filles de l'UF Quaregnon et de U14 Garçons de l'UBCF Quaregnon pour leur participation à la mise en pratique.

Un **deuxième cours d'arbitrage** a été donné au BC Carnières, les 25 et 26 novembre 2016. 13 candidats représentant 8 clubs ont suivi ces cours : Lyvion ADORNI, Alexanne CAYPHAS, Roger CUCHE, Alain DROESBEKE, Jean GUNS, Nathalie LACHLAN-JENICOT, Maxime LEGARDIEN, Xavier LESPAGNE, Hugo LESPAGNE, Sami MATROUF, Dylan PERES, Brian SCHOTTE et Michel VOLKAERT.

La CFA remercie le BC Carnières pour la mise à disposition de ses infrastructures et remercie les équipes de U14 garçons du BC Carnières et du RBC Morlanwelz pour leur participation à la mise en pratique.

Un **troisième cours d'arbitrage** a été donné à la JS Dottignies, les 27 et 28 janvier 2017. 10 candidats représentant 9 clubs ont suivi ces cours : DECLERCQ Maxime, DECONNINCK Arnaud, LEROY Florian, PLUQUET Florian, TABOURDON Bernard, VAN BELLE Damien, VANDENDYCK Sébastien, VANDENDYCK Basile, VANDEVOORDE Emmanuel et VERBEKE Charles.

La CFA remercie la JS Dottignies pour la mise à disposition de ses infrastructures et l'excellent accueil et remercie les équipes U14 garçons du REBC Templeuve et de la JS Dottignies pour leur participation à la mise en pratique.

La commission a pris en compte les demandes des clubs et a organisé un cours dans chacune des régions de notre province. Ce qui fait un total de 33 nouveaux arbitres qui viennent renforcer les rangs de nos arbitres provinciaux. Ce qui n'est toutefois pas suffisant pour combler la pénurie et les différents arrêts.

d) Ecole d'arbitrage des débutants

L'objectif de cette école d'arbitrage était de réunir l'ensemble des arbitres qui ont suivi les cours d'arbitrage durant les saisons 2014-2015 et 2015-2016 afin de leur donner un complément à leur formation durant les cours d'arbitrage. Les activités de cette école se sont déroulées comme ceci :

- Le 28 septembre 2016, les arbitres ont été réunis pour une première séance théorique ex-cathedra avec l'aide de vidéos-exemples sur le fonctionnement de la commission de formation, une mise en pratique des règles du Handchecking, de la faute antisportive, des fautes offensives (et de la zone de non-charge), de la faute technique et des violations des 3 secondes ;
- Le 26 octobre 2016, une deuxième séance théorique fut réalisée sur le statut du ballon, les deux dernières minutes d'un match, le marcher, le retour en zone, les formalités administratives avant la rencontre et terminée par un jeu de rôle sur la gestion des conflits entre les arbitres et les joueurs/coaches ;
- Le 28 novembre 2016, une séance pratique fut organisée avec l'organisation d'un match amical entre deux équipes d'un niveau équivalent. Les arbitres furent filmés et visionnés par plusieurs formateurs présents pour l'occasion ;
- Le 23 janvier 2017, une troisième séance fut réalisée afin de mettre en avant l'analyse des vidéos de la séance pratique ainsi que de faire un atelier sur la signalisation ;
- Le 21 février 2017, une quatrième séance a constitué des groupes de travail pour réaliser des présentations sur des points précis du règlement.
- Le 21 mars 2017, une dernière séance a permis d'aborder les aspects des erreurs rectifiables ainsi que de corriger le test théorique qui a été réalisé durant le mois de septembre sous forme d'un quizz qui permettait aux arbitres de retrouver l'article dans le code de jeu ;
- Et pour terminer, les arbitres de l'école des débutants participeront à des tournois de fin de saison en présence des formateurs de la CFA (cfr. Point 14 – Tournois de fin de saison).

Cette école fut coordonnée par Aubin VANDEMOER avec le soutien du secrétaire de la CFA, Pierre THOMAS. Elle réunissait entre 5 et 12 arbitres à chaque rencontre. Elle aura permis à ceux qui y ont participé de découvrir le code de jeu sous plusieurs formes ainsi que de recevoir des conseils pratiques d'arbitres plus expérimentés, tout en assurant le suivi concernant leur parcours d'arbitre.

La CFA remercie les clubs des Charleroi Ravens, de l'UBCF Quaregnon et du Spirou Basket Jeunes pour la mise à disposition de leurs infrastructures ainsi que les équipes de U16 garçons du Spirou Basket Jeunes et du BC Ransart pour leur participation à la séance pratique.

e) Ecole d'arbitrage des Potentiels

L'objectif de cette école d'arbitrage était de réunir l'ensemble des arbitres de moins de 25 ans en laissant la possibilité aux arbitres motivés de la rejoindre. Celle-ci fut coordonnée par Raphael MARELLA avec l'aide de Frank DI PAOLO et de Pierre THOMAS. Les activités suivantes furent organisées :

- Le 20 août 2016, les arbitres ont participé au tournoi de début de saison organisé par le club des Charleroi Ravens dans les catégories U18 et U21 AWBB. Ce qui a permis à chacun de reprendre la saison avec des objectifs fixés. Des nouvelles technologies furent testées durant ce tournoi, à savoir le coaching des arbitres par oreillette et le débriefing vidéo à la suite de la rencontre ;
- Le 16 septembre 2016, un premier colloque a été organisé sur le respect, les procédures et la préparation d'avant-match ;
- Le 14 octobre 2016, un deuxième colloque a permis de débattre sur des situations de fautes au moyen de vidéos ;

- Le 2 février 2017, un troisième colloque a aidé les arbitres à effectuer une analyse vidéo ainsi que donner des conseils plus précis sur la mécanique d'arbitrage ;
- Le 5 avril 2017, un dernier colloque a été organisé afin de faire un débriefing général sur les analyses vidéo reçues ainsi que les formulaires d'auto-évaluation ;
- Et pour terminer, les arbitres de l'école des potentiels participeront à des tournois de fin de saison en présence des formateurs de la CFA (cfr. Point 14 – Tournois de fin de saison).

En deuxième partie de saison, l'école a adapté ses activités pour permettre à chaque arbitre se développer personnellement et de façon autonome. Pour ce faire, des formulaires d'auto-évaluation et d'analyse vidéo ont été mis en place afin qu'ils donnent leur ressenti par rapport à la rencontre ainsi que les points de travail à effectuer. Un feedback était rendu par l'un des responsables. Ils ont dû également remplir des tests écrits et des tests vidéo via la plateforme e-learning. Au total, c'est 6 tests qui ont été réalisés.

Elle réunissait entre 12 et 16 arbitres à chaque activité.

La CFA remercie les clubs des Charleroi Ravens, de l'UBCF Quaregnon, du BHC Wasmuel et du BC Carnières pour la mise à disposition de leurs infrastructures ainsi que l'ensemble des équipes qui ont participé lors du tournoi de début de saison.

f) Désignation et stage des candidats arbitres régionaux

Sur base des classifications, des desideratas des arbitres, de la réussite du test écrit et du test physique, de la participation aux colloques, des disponibilités, la CFA a décidé de proposer au comité provincial la désignation comme candidats-arbitres régionaux de **Grégory Maxheleau** et **Yves Degimbe**. Des élèves libres sont également désignés : **Valentin Gontier** et **Benjamin Basile**. Ils suivront le stage des candidats-arbitres régionaux qui se déroulera à Spa du 28 au 30 avril 2017.

g) Provinciale 1 Messieurs

Depuis plusieurs années, la CFA a mis en place des réunions de concertation entre les coaches et les arbitres de P1. Cette saison, 2 rencontres ont eu lieu :

- Le 29 août 2016, un premier colloque a été organisé sur les relations, la communication, l'application des fautes et la gestion de la rencontre ;
- Le 12 décembre 2016, un deuxième colloque aura permis de mettre en avant les statistiques des classifications, de réexpliquer les fautes antisportives, les fautes techniques, les violations du temps (24"...) ainsi que de faire passer un test écrit aux arbitres pour vérifier leurs connaissances du code de jeu.

La CFA remercie le club du Belfius Mons Hainaut pour la mise à disposition de ses infrastructures. Durant toute la saison, les arbitres ont été suivis par le coordinateur (Michel GUILLIAUMS) ainsi que les 4 classificateurs désignés par la commission. Ces classifications ont permis d'établir un classement pour les arbitres de la division qui a régit les montées (cfr. Point 6) et les désignations pour les play-offs. Vu les quelques arrêts, il a été décidé de ne rétrograder aucun arbitre de la division. Les fonctions du coordinateur de la division furent les suivantes : Être à l'écoute de tous (arbitres, coaches et classificateurs), entretenir des contacts réguliers (en cas de questions ou de problèmes) et d'organiser les activités de la division.

En fin de saison, dans le cadre des play-offs, une réunion réunira l'ensemble des coaches et des arbitres qui officieront lors de ceux-ci afin de donner des consignes sur le déroulement des P.O. Pour chacun des matches, un commissaire de table est désigné. Son rôle est double : assurer le soutien/coaching des arbitres et vérifier les compétences de la table de marque (et ainsi éviter les diverses erreurs que nous avons connues durant la saison régulière).

h) Organisation d'un colloque pour les arbitres P2/P3/P4/Jeunes

A la différence des années précédentes, le département arbitrage de l'AWBB n'a programmé aucun colloque pour les arbitres régionaux et provinciaux dans les différentes provinces. Pour donner une information cohérente à toutes les divisions, la CFA a donc organisé un colloque pour les arbitres de P2/P3/P4/Jeunes sur base des colloques des arbitres de P1. Celui-ci a été organisé le 24 janvier 2017 sur le thème, « Fautes & Gestion des situations spéciales ». Lors de ce colloque, 75 arbitres étaient présents.

La CFA remercie le BC Carnières pour la mise à disposition de ses infrastructures.

i) Formation pour officiels de table

Comme la saison précédente, 3 membres de la commission (Bastien COPPENOLLE, Aubin VANDEMOER et Pierre THOMAS) ont parcouru la province afin de donner des formations pour les officiels de table. Des séances de 2h ont permis de prodiguer les bases des 3 fonctions à savoir : chronométreur de jeu, marqueur et chronométreur de tir (24"). Celles-ci ont rassemblé 69 personnes et se sont déroulées :

- Le 13 septembre 2016 dans les installations de l'ASTE Kain ;
- Le 14 septembre 2016 dans les installations des Charleroi Ravens ;
- Le 15 septembre 2016 dans les installations de BHC Wasmuel.

La CFA remercie ses trois clubs pour la mise à disposition de leurs infrastructures et **recommande vivement** aux membres des différents clubs de suivre cette formation afin de faciliter leurs tâches de bénévoles.

j) Parrainage des arbitres

Ce projet a consisté en la « prise en charge » par un arbitre régional ou national d'un arbitre afin de le conseiller et d'analyser les vidéos qui lui ont été envoyées. 10 arbitres ont participé spontanément à ce projet. Le projet a permis de recevoir plusieurs analyses vidéo qui serviront lors des prochains colloques.

k) Organisation des examens théoriques des arbitres

Comme chaque année, la commission organise les examens pour permettre aux « candidats-arbitres provinciaux » de passer « arbitres provinciaux ». Ce qui permet aux arbitres de pouvoir officier, en cas de nombres insuffisants d'arbitres régionaux, dans les catégories « Jeunes AWBB » et « Dames AWBB » ou de pouvoir atteindre, le cas échéant, un classement comme arbitre de P1 Hommes.

Cette saison, deux examens furent organisés :

- Le 16 septembre 2016, 2 arbitres ont réussi et ont été proposés en cette qualité au comité provincial : JANSSEN Charles et VAN GEEL Johan
- Le 18 novembre 2016, 8 arbitres ont fait de même : Didier CAMMERS, Mélissa CORNAMUSA, Thibault DEMAL, Raphael DENAYER, Raphael DUPIRE, Thomas NEMEGHAIRE, Marie RENARD et Olivier THOMAS.

La CFA remercie les clubs de l'UBCF Quaregnon et du Belfius Mons Hainaut pour la mise à disposition de leurs infrastructures.

l) Formation sur terrain des arbitres (Coaching/Formation/Classification)

Classification

Les arbitres de P1 ont été vus par 4 classificateurs tout au long de la saison afin d'établir le classement final. (cfr. Point 7 – Provincial 1). A la date de rédaction du rapport, 93 rapports de classification ont été rentrés sur les rencontres P1.

Formation

La formation d'un arbitre a lieu tout au long de sa carrière. L'organisation de la formation continue passe certainement par les formations lors de rencontres arbitrées par nos arbitres provinciaux.

A la date de rédaction du rapport, 136 rapports de formation rentrés sur les rencontres seniors. Soit 68 rapports en P2, 22 en P3 et 46 en P4. Par rapport à la saison dernière, nous sommes en progression grâce au dévouement de l'ensemble des formateurs et une disponibilité qui permet à nos arbitres d'être soutenus et de progresser.

Des critères avaient également été établis pour déterminer les promotions et les relégations. Les arbitres avaient reçu les critères avant la saison.

Coaching

Durant cette saison, à la date de rédaction du rapport, uniquement 27 coachings ont été assurés par les formateurs. La principale cause de cet affaiblissement du nombre de coachings s'explique par le manque de disponibilités des formateurs qui sont toujours actifs (nombreux matches en jeunes AWBB, remplacement de collègues, modifications de matches...)

Un coaching c'est : un accompagnement des jeunes arbitres avant, pendant et après la rencontre. Lors des « temps-morts » et de la mi-temps, ils reçoivent des conseils sur la mécanique, la signalisation... A la fin de la rencontre, le formateur fait un débriefing avec eux et rédige un rapport individuel pour les arbitres qu'ils recevront quelques jours après la rencontre.

L'objectif de ce système de coaching est de suivre au maximum les nouveaux arbitres afin de leur apporter une formation solide. Lorsque les jeunes arbitres sortent des cours d'arbitrage, la commission et les convocateurs essaient qu'ils ne soient jamais seuls durant leurs premières rencontres et qu'ils soient encadrés par un arbitre chevronné.

m) Participation à la J.R.J.

Comme les saisons précédentes, le département arbitrage AWBB a sollicité la CFA Hainaut pour encadrer les arbitres participants à la Journée Régionale des Jeunes (Sélections provinciales). 5 formateurs ont été mis à contribution pour donner des conseils à 10 arbitres provenant des 5 provinces de l'AWBB.

n) Tournois de fin de saison

Tournoi international de Wanze

Sur demande de la commission de formation des arbitres de Liège et du département arbitrage AWBB, la CFA a désigné 3 arbitres afin d'officier lors de ce tournoi. Ils étaient accompagnés par Aubin VANDEMOER.

Tournoi international de Carnières et de Quaregnon

Sous la coordination des responsables de l'école des potentiels et des débutants, la CFA a mis à contribution ces tournois pour la formation de nos jeunes et nouveaux arbitres.

Ainsi 28 arbitres pourront participer. Ils seront en outre tous coachés au moyen de diverses technologies comme l'analyse vidéo et le coaching par oreillette.

o) Cellule Déontologie

Durant la saison 2016-2017, suite à la modification statutaire intervenue concernant la possibilité d'une sanction par le comité provincial, la commission a mis en place une cellule « déontologie » qui régit l'audition des arbitres et la prise de décision concernant ceux-ci.

La cellule déontologie est coordonnée par Pascal LECOMTE.

Lors de cette saison, elle s'est réunie à 4 reprises à savoir les 9 novembre, 8 décembre 2016, 18 janvier et 8 mars 2017. 6 dossiers ont été traités dont 1 dossier qui a été renvoyé au comité provincial pour prise de décision.

p) Lancement d'une plateforme e-learning pour les arbitres

Lors de cette saison, la plateforme e-learning fut enfin lancée ! Cet outil comprend un espace d'annonces, un agenda, de nombreux documents, des tests écrits et vidéos, ...
Les arbitres de l'école des potentiels furent les premiers à tester la plateforme. Des améliorations sont en cours !

4. Notes Complémentaires

La commission de formation a constamment besoin de l'aide des clubs pour le bon fonctionnement de ses activités, comme par exemple :

- La mise à disposition de salle pour ses nombreux colloques/écoles/assemblées ;
- L'accueil lors d'un tournoi de fin de saison ;
- ...

Les clubs peuvent faire part de leur intérêt auprès du secrétaire de la CFA Hainaut, Pierre THOMAS, à l'adresse : secretariat@cfahainaut.be

Pour la Commission de Formation des Arbitres,
Fait le 18/04/2017.

Le Président, Renzo MOSCIATTI

Le Secrétaire, Pierre THOMAS

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Les adaptations par rapport à la saison dernière apparaissent en rouge.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors" 2017-2018

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé. Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial. Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.
- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national PROMBAS ou Scoore League en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale. Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/ PROMBAS ou Scoore League doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale. Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général". En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué. Exception : Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'A.W.B.B. à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.

Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).

Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.

Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.

Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.

Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.

- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).
- 11) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.
- 12) Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée; en accord avec son adversaire.

Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.

- 13) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
- 14) Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 15) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 16) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 20/05/2017.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2017-2018

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites à l'aide du formulaire annexé.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles (équipes U14 mixtes exclues). Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.
- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national PROMBAS ou Scoore League (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".

En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.

- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'A.W.B.B, à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement. Pour les catégories U12, le règlement en vigueur pour la saison 2017-2018 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application (à l'exception du concours qui ne devra pas être organisé).
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP. Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée. Jusqu'en ¼ de finale inclus, une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre. Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finale inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes. Les demi-finales se jouent par aller-retour. En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison. Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales. Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle sont transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires. Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail. En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province. Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I. En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :

Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.

Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.

- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 20/05/2017.

Règlement Play-off saison 2017-2018

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. Par dérogation au PC62, le champion provincial ne peut refuser la montée en régionale.

Des play-off seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

MODALITES MESSIEURS ET DAMES :

1. Les play-off sont organisés en première provinciale
2. Les play-off opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place.
Si un deuxième montant est attribué à la province du Hainaut, le vainqueur des play-off monte en régionale.
Si un troisième montant est attribué à la province du Hainaut, le vaincu des play-off peut accéder également en régionale.
Si un quatrième montant ou plus est attribué à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération.
Le club ayant gagné les play-off prend l'engagement de ne pas refuser la montée (si la province a deux montants) sous peine d'une amende de 500€.
Si un des clubs qualifiés de la 2^{ème} à la 5^{ème} place se désiste, il se verra infligé une amende de 250€.
Il sera alors demandé au club terminant à la 6^{ème} place s'il accepte de jouer les play-off (avec engagement de ne pas refuser la montée s'il gagne les play-off) en remplacement du club s'étant désisté.
S'il refuse, les play-off ne seront pas organisés et les montants éventuels seront désignés suivant le classement de la phase classique, le club s'étant désisté initialement étant exclu.

Dans le cas où le 6^{ème} remplace un club ayant renoncé, les places 2 à 5 seront attribuées aux clubs participant aux play-off en fonction du classement de la phase classique du championnat.

- dernière journée de la phase classique : **28 et 29/04/2018**
- 1/2 finale aller : 2-5 3-4 **02/05/2018**
- 1/2 finale retour : 5-2 4-3 **05/05/2018**
- 1/2 finale belle éventuelle : 2-5 3-4 **08/05/2018**
- finale aller : **12/05/2018**
- finale retour : **15/05/2018**
- finale belle éventuelle : **19/05/2018**

N.B. Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

3. Calendrier

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

4. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-off devront être affectés au club suivant l'art PC 86.

5. Réclamations et Plaintes

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.
3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.
4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et / ou parties intéressées lors de la séance.
5. Un appel éventuel pourra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.
6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels. Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Missions du procureur : En fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

Indemnité : L'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 20 mai 2017.